

[Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

  @parcoursupinfo

 @parcoursup\_info

 @parcoursup info

   @etudiantgouv

# S'inscrire dans une formation Post-Bac 2024 – 2025

*Réunion d'information à destination des parents et des élèves de Terminale du lycée Marceau  
– Le 09/01/2025 –*

# Calendrier Parcoursup

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

**- 18 décembre 2024 au 15 janvier 2025**

Découverte des formations sur la plateforme

**- 15 janvier au 13 mars 2025 inclus**

Inscription et formulation des vœux

**- 13 mars au 2 avril 2025**

Finalisation du dossier et confirmation des vœux

**- 2 avril au 2 juin 2025**

Examen des vœux par les établissements du supérieur

**- 2 juin au 10 juillet 2025**

Phase d'admission principale et réponses

**- 11 juin au 11 septembre 2025**

Inscription administrative et procédure complémentaire

# A partir du 18 décembre 2024

Découverte des formations sur la plateforme

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

PASS et LAS

Licences

BTS et BUT

Mise à niveau  
Hôtellerie  
et écoles  
privées de ce  
secteur

DN-MADE

CPGE

De nombreuses  
**Ecoles  
spécialisées**  
ingénieur,  
vétérinaire,  
commerce, art,  
architecture,  
audiovisuel,  
multimédia...

IFSI et EFTS +  
Institut de  
formations aux  
professions  
paramédicales

IAE  
Institut  
d'Administration  
des Entreprises

DCG  
Diplôme de  
Comptabilité et  
de Gestion

Sciences po  
et IEP  
Institut  
d'Etudes  
Politiques

Autres formations  
comme les CMI,  
certains DEUST, DU,  
DMA, MC, BP/DE du  
CREPS, prépa à  
l'enseignement Sup...



**ATTENTION** : Quelques rares formations du privé ne sont pas sur Parcoursup, il est donc nécessaire de se rapprocher des établissements pour connaître les modalités d'inscription. Idem pour certains concours (armée, police, SNCF, EDF...)

# A partir du 18 décembre 2024

Découverte des formations sur la plateforme

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Moteur de recherche OU Filtrés
- Fiches formations :
- nombre de places
- taux d'accès en 2024
- les critères (selectivité)
- attendus
- le statut (public/privé), Les JPO
- les frais de scolarité
- les débouchés et poursuite d'études...

## Filtrés

### Types d'établissement

- Publics (11221)
- Privés sous contrat (3110)
- Privés enseignement supérieur (925)
- Privés hors contrat (1337)

### Apprentissage

- Formations en apprentissage (3730)
- Formations hors apprentissage (12863)

### Types de formation

- BTS - BTS A - BTSM (8327)
- C.M.I - Cursus Master en Ingénierie (71)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)

Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie et de l'environnement



TAUX D'ACCÈS : 100 %

Voir la formation

Formations similaires +

Public

Lycée Pre De Cordy (Sarlat-la-Canéda -



# 15 janvier au 13 Mars 2025

Inscription et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Création de votre dossier électronique –

• Vous devez être en possession :

- D'une **adresse électronique valide** : le lycée va envoyer par mail un lien d'inscription aux élèves. Il faut impérativement s'inscrire avec cette même adresse mail.
- **Renseigner un numéro de portable** pour recevoir les alertes
- De votre **INE** (*sur les bulletins de notes, le relevé de notes du bac et pronote*)
- Relevé de notes aux épreuves anticipées du Bac, bulletins de 1<sup>ère</sup> et de Tle

• Vous devez **vérifier attentivement et compléter** les informations personnelles et signaler tout changement à la scolarité



Conservez bien le **numéro de dossier** qui vous sera attribué et votre **mot de passe** (*ils vous seront demandé à chaque connexion !*)

Des questions ? Besoin d'assistance ?

- Numéro vert : 0 800 400 070
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

# 15 janvier au 13 Mars 2025

Inscription et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Différents types de formation –

- Dans le cas des formations non sélectives (licences, PASS, LAS, PPPE) : Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence est très demandée, une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique (**lieu de résidence à bien vérifier dans les coordonnées !**). Un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

- Admission dans la licence de **son choix**, dans la limite des capacités d'accueil

- Dans le cas des formations sélectives (CPGE, BTS, BUT, Ecoles, IFSI, EFTS...) : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors : **pas de sectorisation**

- Admission **sur dossier** et, dans certains cas, épreuves, concours et/ou entretien...

- Un nombre de places en **BTS** est priorisé pour les **bacheliers professionnels**
- Un nombre de places en **BUT** est priorisé pour les **bacheliers technologiques**

# 15 janvier au 13 Mars 2025

Inscription et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Saisie des vœux –

- **10 vœux** maximum (*10 sous statut scolaire + 10 en apprentissage*)
- Les vœux ne sont **pas classés**
- Possibilité de **vœux multiples** pour certaines formations
- Les vœux doivent être **motivés** lorsque la formation le demande (*espace « lettre de motivation » à remplir obligatoirement pour chaque vœu*)
- **Aucun vœu ne peut être ajouté ou retiré après le 13 Mars**



*Penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives / non sélectives, statut apprenti / statut étudiant*

# 15 janvier au 13 Mars 2025

Inscription et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Vœux multiples –

● Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires  
(exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « Management commercial opérationnel » en France).

- ✓ **1 sous-vœu = 1 formation** dans un établissement
- ✓ **10 sous-vœux** maximum par **type de formation**
- ✓ **20 sous-vœux** maximum **au total**

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple :

Les **BTS** et les **BUT** regroupés par spécialité (national) / **DN MADE** par mention (national) / les **DCG** (national) / **classes prépa** (national), **EFTS** regroupés par DE (national), **DNA** (national)

Vœux multiples non limités en sous-vœu :

les **écoles** d'ingénieurs et de commerce-management (regroupées en réseau et sur concours commun) / le **réseau des Sciences Po** et **IEP Paris** / **Pass en IDF** (regroupés à l'échelle régionale) / le concours commun des **ENV**

NB : Les **IFSI** et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (territoriale : limité à 5 sous vœu par filière regroupés au niveau territorial)

# 15 janvier au 13 Mars 2025

Inscription et formulation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Césure –

- Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif etc...)
  - *Durée la césure : d'un **semestre à une année universitaire***
  - *Demande de césure à signaler **lors de la saisie des vœux** (en cochant la case « césure »)*
  - *L'établissement prend connaissance de la demande de césure **après que le lycéen a accepté** définitivement la proposition d'admission. Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure*
  - *La césure **n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au directeur de l'établissement*
  - *A l'issue de la césure, l'étudiant pourra **réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup***

# 13 Mars au 2 Avril 2025

Finalisation du dossier et confirmation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Finalisation du dossier –

- **Compléter le dossier** pour chaque vœu (*délais supplémentaires pour saisir la lettre de motivation, rubrique « préférence et autres projets », rubrique « activités et centre d'intérêt », autres pièces complémentaires...*)
- Les élèves ont jusqu'au 2 avril (23h59 max) pour **confirmer les vœux**  
**ATTENTION : si pas de confirmation, les vœux seront supprimés !**  
**Pas possible de rajouter des vœux après le 13 Mars !**
- Lors du conseil de classe, **examen du projet d'orientation** : pour chaque vœu, appréciation des professeurs et avis du Proviseur sur la Fiche Avenir transmise aux établissements du supérieur via Parcoursup (*compétences et capacité à réussir*).

NB : les bulletins sont renseignés par le lycée !

# 13 Mars au 2 Avril 2025

## Finalisation du dossier et confirmation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

### – Lettre de motivation –

**En quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive leurs vœux** (lorsque c'est demandé par la formation)

Il faut préciser le(s) domaine(s) d'activité, présenter les **démarches effectuées** (*consultation de sites internet, MOOC, JPO, salons, journée d'immersion...*) en tenant compte des attendus.

Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en **1500 caractères** ce qui vous conduit à candidater pour cette formation en particulier. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier. Il faut soigner l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites... cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier

# 13 Mars au 2 Avril 2025

Finalisation du dossier et confirmation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Rubrique « Activités et centres d'intérêts » –

● Cette **rubrique facultative** peut permettre au candidat de se démarquer en renseignant des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- ✓ Cordées, SNU, vie lycéenne
- ✓ Expériences professionnelles ou stages
- ✓ Expérience d'encadrement ou d'animation (BAFA)
- ✓ Engagement civique, associatif
- ✓ Pratiques sportives et culturelles...

*NB : Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.*

# 13 Mars au 2 Avril 2025

Finalisation du dossier et confirmation des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Questionnaire d'auto-évaluation –

- Obligatoire pour les **licences des domaines du droit**
- Accessible via la **fiche formation dès le 15 janvier**
  - Aident les candidats à avoir un premier **aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.**
  - Résultats **non transmis** aux universités.
  - Il est nécessaire de **télécharger l'attestation de participation au questionnaire et le joindre au dossier Parcoursup.**

# 2 Avril au 2 Juin 2025

## Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre | janvier | février | mars | **avril** | mai | juin | juillet | août | septembre

### – Transmission des dossiers –

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur :

- **Lettre de motivation** si demandée
- **Pièces complémentaires** pour certaines formations (*questionnaire d'auto-évaluation, concours, entretien, dossier spécifique, pix, section euro, cordées...*)
- **La rubrique « activités et centres d'intérêt »** si elle a été renseignée
- **La fiche Avenir** renseignée par le lycée
- **Les bulletins scolaires et notes du bac** : *la moyenne de l'élève par discipline, le positionnement de l'élève dans son groupe/classe, les appréciations trimestrielles de 1<sup>ère</sup> et Tle pour chaque enseignant dans sa discipline*

ATTENTION : Ce n'est pas Parcoursup qui fait l'analyse des candidatures : les responsables des formations examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez

# 2 Juin au 10 Juillet 2025

Phase d'admission principale et réponse

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Réponse des formations –

- Dès le 2 juin 2025 : **réponses** des établissements du supérieur pour chaque vœu
- Propositions d'admission reçues au **fur et à mesure et en continu**: chaque fois qu'un candidat refuse une proposition, il libère une place qui sera proposée à un autre candidat.
  - **OUI** : Candidat admis dans la formation
  - **OUI-SI** : Le candidat est admis dans la formation, seulement s'il accepte les remises à niveau, soutien, tutorat proposés par l'établissement (licences non sélectives)
  - **En attente** : Le candidat est admis dans la formation si seulement des places se libèrent (en fonction de son rang dans la liste d'attente)
  - **NON** : Le candidat n'est pas admis dans la formation (formations sélectives)

Le candidat est prévenu :

- **Par sms et mail** dans sa messagerie personnelle (et téléphone des parents)
- Dans la **messagerie intégrée au dossier candidat** sur Parcoursup
- Par notification sur **l'application Parcoursup** préalablement installée

# 2 Juin au 10 Juillet 2025

Phase d'admission principale et réponse

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Type de réponse et choix –

### > Formation sélective :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

En attente d'une place

Non



Choix du futur étudiant

Il accepte ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

### > Formation non sélective (licences, PASS, LAS) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

OUI-SI (proposition d'admission)

En attente d'une place



Choix du futur étudiant

Il accepte ou y renonce

Il accepte ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

Concernant les formations en apprentissage, 2 possibilités de réponse des formations :

- OUI : Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage. Cela devient proposition définitive d'admission après la signature d'un contrat
- NON : Refusé par la formation en apprentissage

# 2 Juin au 10 Juillet 2025

Phase d'admission principale et réponse

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Exemple de réponse reçue –

### 1 [oui] et le reste [en attente]

- Il accepte la proposition définitivement et consulte les modalités d'inscription.
- Soit il accepte la proposition mais attend des réponses d'autres vœux. Il devra indiquer les vœux en attente qu'il veut maintenir

### Que des [en attente]

- Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat reçu en 2024 seront affichés

### Plusieurs [oui] et [en attente]

Il doit en choisir une seule :

- Soit il est sûr de son choix (acceptation définitive)
- Soit il accepte la proposition mais attend des réponses d'autres vœux. Il devra indiquer les vœux en attente qu'il veut maintenir

### Que des [non]

- Il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO dès le 3 juin
- Dès le 11 juin il peut formuler de nouveaux vœux en phase complémentaire

# 2 Juin au 10 Juillet 2025

Phase d'admission principale et réponse

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Acceptation ou refus d'une proposition d'admission –

- ✓ **Entre le 6 et le 10 juin 2025**, le candidat doit **classer ses vœux en attente dans l'ordre de préférence**. *Exemple j'ai 5 vœux en attente que je classe : si je suis pris à mon 3<sup>ème</sup> vœu les vœux 4 et 5 sont automatiquement supprimé (d'où l'intérêt de bien les classer selon ses préférences).*

**NB :** si un vœu est accepté il reste resté maintenu

- ✓ **Du 13 au 20 juin :** pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens généraux et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

# 11 Juin au 11 Septembre 2025

Inscription administrative et procédure complémentaire

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## – Inscription administrative dès le 4 juillet 2025 –

Après les résultats du bac, on doit effectuer son inscription administrative auprès de l'établissement choisi. Il faut consulter les **modalités d'inscription** sur son dossier parcoursup.

- Si inscription dans un établissement proposant des formations hors Parcoursup, il faut télécharger sur la plateforme une **attestation de désinscription ou de non inscription**.

# 11 Juin au 11 Septembre 2025

Inscription administrative et procédure complémentaire

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## – Phase complémentaire dès le 11 Juin 2025 –

- Concerne ceux qui n'ont soit :
  - pas participé à la phase principale
  - pas confirmé leurs vœux
  - pas reçu de proposition OUI ou OUI SI (tous les vœux refusés ou « en attente »)
- Elle permet **dès le 11 Juin 2025** de candidater **uniquement sur les places vacantes** :
  - **10 vœux** maximum (*sans possibilité de vœux multiples*)
  - **Sans possibilité de se repositionner** sur une formation déjà demandée
  - **Offre évolutive** suite aux désistements progressifs
- **A partir du 1 juillet 2025**, les candidats sans propositions peuvent solliciter la **Commission d'Accès aux Etudes Supérieures** de leur académie qui aidera à trouver une formation au plus près du projet du jeune dans laquelle il reste des places.

# Documents et lieux ressources

## Travailler le projet d'orientation :

- JPO, salons, semaines de l'orientation
- Entretien personnalisé d'orientation
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)
- terminales 2024-2025.fr
- avenir.onisep.fr
- www.fun-mooc.fr
- www.mooc.orientation.fr

## Vie étudiante :

- [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)  
Pour demander une bourse et/ou un logement  
(Dossier Social Etudiant)
- [lescrous.fr/nos services/simulateur de bourse](http://lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse)
- [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)
- Aide à la mobilité de 500€ pour les boursiers

## Autres ressources Parcoursup :

- Calendrier « Parcoursup 2025 en 3 étapes »
- Messagerie contact ou N° Vert 0 800 400 070

 @parcoursup\_info  @parcoursupinfo ou @etudiantgouv



**Brochure Terminale**  
Sur ONISEP

# Mme ROUSSEAU et Mme BOYAVAL

## – Psychologues de l'Éducation Nationale – *Spécialité Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle*

### ❖ Permanence au lycée Marceau :

- **Lundi matin** (Mme Rousseau)
- **Mercredi matin 1/2** (Mme Rousseau)
- **Jeudi matin** (Mme Rousseau)
- **Jeudi après-midi** (Mme Rousseau)
- **Vendredi matin** (Mme Boyaval)

### ❖ Permanence au Centre d'Information et d'Orientation de Chartres :

*Ouverture du CIO du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le lundi après-midi)*

***Permanence de Mme Rousseau le mercredi matin (1/2) et le mercredi après-midi***

***Permanence de Mme Boyaval le lundi matin***

*Ouverture pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30*

*20 Rue du Commandant Léon Chesne, 28000 Chartres*

*Sur rdv : contacter le 02 38 83 49 96*